



COMpte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 octobre 2014

Le Vingt-deux Octobre deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint M. Arthur JONES, Mme Jany ROUSSEAU, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAUT Monsieur Guillaume GENDRAUX, M. Jacques FLANDROIS ainsi que Mme Périne DEVINCK.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et explique sa volonté d'organiser les deux réunions officielles du Conseil Municipal, les 22 et 27/10/2014, à la Ferme du Château de Javarzay et non à la mairie :

L'unique point à l'ordre du jour de ces 2 réunions, concerne **la gestion de l'eau et plus particulièrement l'évolution du service après l'échéance, le 31.12.2015, du contrat d'affermage en cours avec Véolia**.

Si la majorité souhaite reconduire un contrat d'affermage, la procédure va s'échelonner sur l'année 2015 ce qui oblige les élus à prendre leur décision avant la fin de l'année 2014 et donc dès la séance du 10/11/2014.

Par ailleurs cette décision doit être la plus collégiale possible car c'est une **décision majeure qui va engager la collectivité durablement sur un sujet sensible qu'est la gestion de l'eau**.

C'est pourquoi Monsieur le Maire voulait donner la possibilité au plus grand nombre de citoyens de s'informer et de participer aux deux réunions respectivement organisées ce jour en présence des représentants du Syndicat 4B et le 27.10.2014 en présence de Véolia qui viendra exposer le bilan du contrat et la situation du service.

En effet, l'option du retour en régie communale n'ayant pas été retenue, seules 2 options sont envisageables : **l'intégration au Syndicat 4B ou le renouvellement d'un contrat d'affermage**.

Monsieur le Maire regrette que la population ne se soit pas plus mobilisée pour accompagner les élus dans cette réflexion de recherche du mode de gestion le plus adapté à la collectivité. Il remercie les 2 personnes non élues présentes et il les autorise à intervenir au gré de leurs interrogations ou réflexions au même titre que les élus.

Monsieur le Maire remercie **Monsieur Belaud, Président du Syndicat 4B et son Directeur, Monsieur Bastien Bonnaud** pour leur présence et leur donne la parole pour faire une brève présentation du Syndicat 4B déjà effectuée lors de la réunion thématique et publique du 10/07/2014 au Centre Culturel.

Sont ainsi respectivement commentés les points suivants avant un question/réponse :

- 1) Historique et Restructuration du Syndicat 4B
- 2) Production et Protection des ressources (Programme Re-sources)
- 3) Distribution
- 4) Contrôle de la qualité de l'eau
- 5) Perspectives d'évolution
- 6) Choix d'un retour en régie

1986

Création du Syndicat Mixte d'Alimentation de la Boutonne

Production d'eau potable pour 39 communes et 6 600 abonnés.

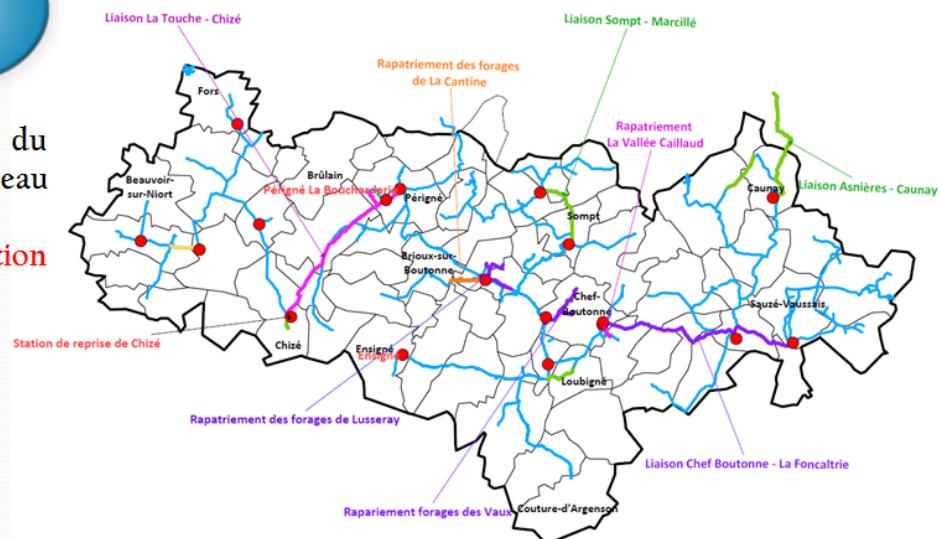


2004

Création du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B (SMAEP 4B)

Production d'eau potable pour 72 communes

Sécurisation du territoire en eau potable:
Restructuration



Les chiffres clés de la restructuration du Syndicat 4B:

- ✓ Construction de 7 sites de mélange d'eau
- ✓ Mise en exploitation de 10 forages AEP
- ✓ Pose d'environ 70 km de réseau
- ✓ 10 ans d'étude et de travaux
- ✓ Coût global : 16 millions d'euros

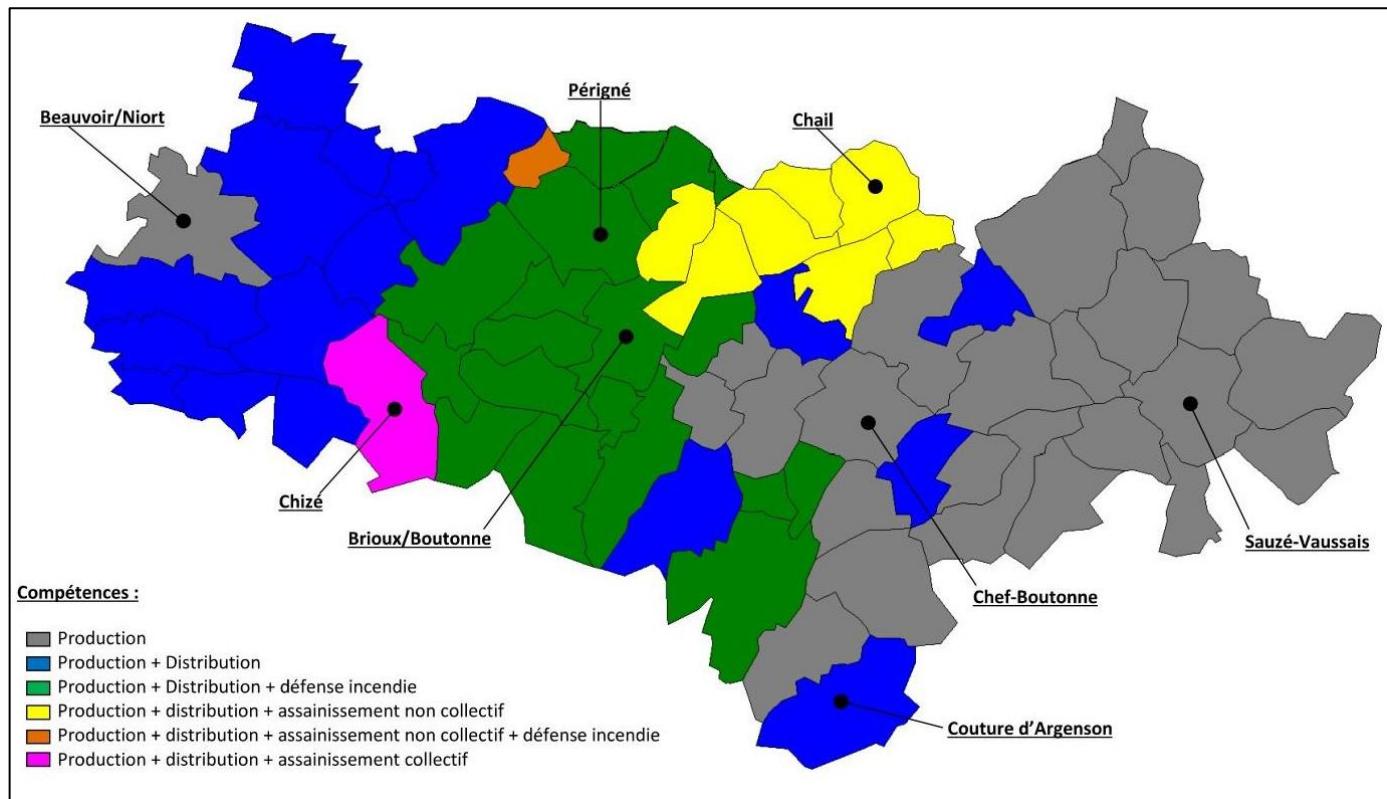
En 2010 :

- **Production en compétence obligatoire**
- Prise de **nouvelles compétences à la carte** : Distribution, Défense incendie, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.
- Adhésion de communes à la **compétence distribution** :
- Adhésion des communes des anciens syndicats des Fosses & de Belleville; de Prissé la Charrière et du Vert

Situation en 2014 :

- **Production d'eau potable pour 68 communes**
- **Distribution d'eau potable pour 32 communes**
- **Compétence défense incendie pour 19 communes**
- **Compétence AC pour 1 commune (Chizé)**
- **Compétence ANC pour 10 communes**

Les compétences du Syndicat sur le territoire



Production

Les chiffres clés

- ✓ Production d'eau potable pour 68 communes (31 257 habitants)
- ✓ Volume produit en 2013 : 2 512 064 m³ (à partir de 13 sites de production)
 - ✓ Volume vendu aux unités de distribution : 2 428 059 m³
- ✓ Gestion de 30 forages, 8 cuves de mélanges et 110 km de réseau d'eau;
 - ✓ Prix de l'eau: 41,20€/abonné et 0,257€/m³
- ✓ Montant de l'investissement en 2013 : 1 451 171,40 €

Protection

Programme Re-Sources
Agir pour l'eau potable en Poitou-Charentes

Demande multi-partenariale et volontaire de reconquête de la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable.

2009

1 Animateur agricole et la Responsable qualité à mi-temps

POITOU-CHARENTES
Bassins d'Alimentation des Captages Re-Sources et Captages Prioritaires

Map legend:
Captages prioritaires (Hors Re-Sources, Re-Sources)
BAC Re-Sources (Eaux souterraines, Eaux superficielles)

Protection

Programme Re-Sources
Agir pour l'eau potable en Poitou-Charentes

Les chiffres clés

- ✓ 29 communes concernées
- ✓ Surface totale: 22 200 ha
- ✓ Densité moyenne: 37,13 habitants/km²
- ✓ 12 captages prioritaires

Programme d'Action Territorial de la Boutonne Amont

2011-2015

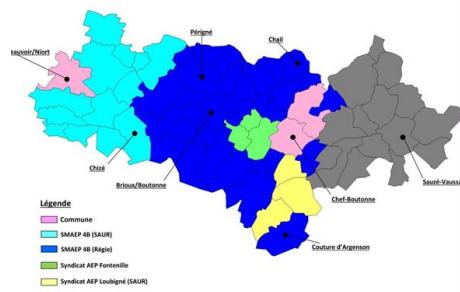
3 objectifs :

- Lutter contre les pollutions à la source
- Limiter les transferts
- Animer, sensibiliser et améliorer les connaissances



Distribution

Carte des délégataires ou collectivités assurant la distribution de l'eau potable en 2014



Legend:

- Commune
- SMAEP 4B (SAUR)
- SMAEP 4B (Régie)
- Syndicat AEP Fontenille
- Syndicat AEP Louigné (SAUR)
- Syndicat Rom-Boutonne (SAUR)

Les chiffres clés

- ✓ Distribution d'eau potable sur 42 communes (env. 18 000 habitants);
- ✓ Volume consommé en 2013 : 919 131 m³;
- ✓ Gestion de 527 km de réseau d'eau, 21 châteaux d'eau et 8569 abonnés;
- ✓ Renouvellement de 1,6 km de réseau et de 41 branchements plomb.

Qualité de l'eau

Surveillance qualité de l'eau 2013		Nombre de prélèvements prélevements réalisés-Distribution	Nombre de prélèvements prélevements réalisés-Production
Contrôle régional 	Analyses bactériologiques	150	65
	Analyses physico-chimiques	160	88
Autocontrôle 	Analyses bactériologiques (bouts d'antennes, écoles, EHPAD)	4 fois dans l'année, 80 points de prélèvements	/
	Analyses physico-chimiques (Programme de surveillance APSS)	15	268
	Suivi Chlore (bouts d'antennes, écoles, EHPAD, stations et réservoirs,...)	Tous les 15 jours, 100 points de prélèvements	/

Les perspectives d'évolution du Syndicat 4B :



Carte des compétences du syndicat des eaux 4B en 2015

2015



Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à interroger les intervenants. Il indique que les élus avaient validé une liste non exhaustive de questions dont les réponses sont importantes pour se déterminer. Elles concernent les points suivants :

Pourquoi cette volonté affirmée de l'Agence Régionale de Santé à regrouper les Unités de Gestion des Eaux (UGE) sous l'égide du Syndicat 4B ?

Les contraintes sont fortes pour valoriser la qualité de l'eau. Un prestataire unique permettrait une mutualisation des moyens pour répondre aux obligations et permettrait d'en harmoniser la mise en place.

L'ARS qui qualifie la commune de Chef Boutonne de « bon élève » tant au niveau de la qualité du réseau que de celle de l'eau distribuée, s'interroge pourtant sur son intérêt à rester seule et encourage son intégration au Syndicat 4B (cf intervention de Monsieur Simon de l'ARS lors de la réunion du 10 juillet dernier).

Monsieur Michel Gornard (ex conseiller municipal délégué de la commune au Syndicat 4B dont il était vice-président) intervient pour indiquer que l'étude patrimoniale des services d'eau récemment lancée, viendra préciser la situation des UGE pour avoir des projets d'avenir.

Monsieur Belaud intervient pour expliquer pourquoi le Syndicat 4B a opté pour un retour en régie alors que le Syndicat n'avait rien à reprocher au travail qui a été fait par son concessionnaire qui était à l'époque, Véolia. L'étude comparative des 2 options, la régie et la concession, a montré de grandes similitudes de gestion. L'élément déterminant a été la volonté forte d'identifier, auprès des usagers, que le gestionnaire de l'eau était bien le Syndicat 4B (et non pas le concessionnaire). Le Syndicat 4B y a vu un enjeu important pour la sensibilisation de la population.

Le Prix de l'eau :

Le Syndicat 4B organise un lissage pour les communes qui adhèrent et qui avaient des tarifs très bas, afin d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble des communes. Les tarifs actuels sont : 83€ pour l'abonnement et 1.48€ le m³. Ces tarifs pourraient connaître une augmentation d'environ 1.5% au 01.01.2015 pour tenir compte de l'arrivée de collectivités qui appliquaient des tarifs encore supérieurs à ceux que cette augmentation occasionnerait.

Qu'en est-il de la facturation de l'assainissement ? Organisation de la facturation ?

Actuellement la facturation de l'assainissement dont la compétence appartient à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou est intégrée sur la facture d'eau (établie par Véolia), pour les usagers chef-boutonnais.

Le Syndicat 4B qui ne disposera donc pas de la compétence assainissement, s'engage à faire de même.

Il pratique 1 relevé annuel et facture en 2 fois à terme échu. Les moyens de paiement ordinaires sont pratiqués ainsi que le prélèvement à échéance, le TIP et le paiement par internet.

Quelles peuvent être les certitudes quant aux travaux que pourraient faire le Syndicat pour maintenir notre réseau dont la qualité est satisfaisante au gré des travaux réalisés par Véolia depuis 25 ans ?

La programmation des travaux du Syndicat 4B se fait au cours de l'année N avec les communes, pour organiser les travaux sur l'année N+1. Bien sûr la mise aux normes des réseaux est une priorité tout comme les réparations de fuites.....

L'opportunité de la réfection du réseau d'eau dans les communes qui décident de réaliser des opérations d'investissement en cours d'année est également prise en considération. Il est précisé que jusqu'à ce jour, le Syndicat 4B a répondu à ces sollicitations sous réserve bien sûr que soit menée une réflexion concertée notamment sur l'état du réseau concerné.

Comment sont organisés les travaux ?

Les travaux d'entretien sont réalisés en régie et les gros chantiers par des entreprises. Il est précisé que le Syndicat 4B a recours à des terrassiers prêts à intervenir dans l'urgence si nécessaire pour suppléer s'il ne peut pas assurer en interne.

Les intervenants répondront à la question concernant la capacité d'investissement sur une facture de 100€.

Quelles sont ses modalités de calcul du rendement de la distribution ?

Le rendement est présenté globalement sur le rapport d'activité du Syndicat mais une individualisation est faite par UGE grâce aux compteurs de sectorisation.

Dans le cadre de la réforme territoriale, il est précisé que rien ne pourrait, a priori, s'opposer au transfert de la compétence assainissement actuellement gérée par la CDC seule et par aucune autre communauté qui pourrait être concernée par le regroupement des Communautés de Communes au niveau du Pays Mellois.

Il est rappelé que la seule compétence obligatoire du Syndicat4B est la production d'eau, toute autre compétence est optionnelle.

Dans le cas d'une demande d'intégration au Syndicat 4B alors que la collectivité aurait opté pour le renouvellement d'un contrat de concession, le contrat peut aller à son terme. C'est ce qui se pratique le plus souvent.

Défense incendie

Actuellement, Véolia est mandatée par la commune pour le suivi des poteaux de défense incendie, en marge du contrat de concession puisque la défense incendie est affectée au budget principal et non au budget annexe de l'eau.

Cette prestation pourrait effectivement être reprise par le Syndicat4B.

L'intégration au Syndicat 4B serait elle définitive ?

Monsieur le Maire répond que les implications notamment financières (transfert de l'actif et du passif – implication sur l'ensemble des collectivités intégrées), ne peuvent pas laisser imaginer un changement d'option.

Monsieur Belaud précise que la date butoir pour demander l'intégration qui est soumise à délibération de chacune des collectivités du Syndicat4B est le 30/06 pour prendre effet le 01.01 de l'année suivante.

Monsieur le Maire rappelle que la décision sera prise par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 10.11.2014.

Divers échanges se poursuivent.

CONCLUSION :

Monsieur Belaud Président, remercie Monsieur le Maire pour la tenue de cette discussion et indique qu'il serait bien sûr content à titre personnel, que la commune de Chef Boutonne adhère, au-delà de l'encouragement de l'ARS à le faire.

Monsieur le Maire remercie les intervenants et l'assemblée pour cet échange « questions/réponses » intéressant et riche en informations, en espérant que les éléments permettront à chacun de mener sa réflexion. Il rappelle que la même réunion publique aura lieu lundi 27 Octobre avec Véolia à 18heures30 à la Ferme du Château.

Le Maire, Fabrice MICHELET